

Université de Paris  
**FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE**  
Maison des Etudiants belges

*Située dans le parc de la Cité Internationale Universitaire de Paris, et facilement accessible par les transports publics (RER B), la Fondation Biermans-Lapôte, créée en 1924 et entièrement rénovée en 2000, n'est ni un hôtel d'étudiants ni une auberge de jeunesse, mais une institution universitaire de caractère particulier. L'admission ne se fait que sur présentation d'un titre universitaire ou assimilé ou pour suivre à Paris des études qui ne sont organisées ni en Belgique ni au Luxembourg.*

|                               |
|-------------------------------|
| <b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> |
|-------------------------------|

**RÉSIDENTS-ÉTUDIANTS**

- 1) Avoir obtenu un diplôme universitaire, au minimum de niveau licence (Bac +3), ou son équivalence, sans être titulaire d'un doctorat.
- 2) Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public, prioritairement de l'Ile de France, ou dans un établissement étranger lié par convention à un établissement d'enseignement supérieur en France, ou dans un établissement d'enseignement supérieur privé dont le diplôme est reconnu par l'Etat.  
Les artistes, dont les diplômes ne sont généralement pas habilités par l'Etat, peuvent être admis dès lors que le diplôme préparé succède à trois années d'études supérieures et est délivré par un établissement dont la qualité est notoirement reconnue.  
De même, les sportifs de haut niveau devront parallèlement être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.  
D'une façon générale, si le candidat a moins de 30 ans, il sera considéré comme **étudiant en formation initiale** ; si le candidat a plus de 30 ans, il sera considéré comme **étudiant en formation continue**.
- 3) S'engager à résider au moins six mois consécutifs à la C.I.U.P. durant l'année académique (1er octobre - 30 juin). Les boursiers de programmes européens (Socrates, Erasmus, etc.) peuvent obtenir une dérogation en matière de durée de séjour (4 mois consécutifs impérativement).
- 4) La décision d'admission pour tout résident-étudiant de moins de 30 ans est prononcée pour une durée qui ne peut excéder une année universitaire, renouvelable deux fois, au maximum.  
En cas de séjour fractionné, la durée cumulée ne peut excéder 36 mois, selon un calendrier pouvant s'étaler au maximum sur quatre ans.  
La décision d'admission pour tout résident-étudiant, de plus de 30 ans, est prononcée de date à date, pour une durée qui ne peut excéder un an, renouvelable une fois, au maximum.

**RÉSIDENTS-CHERCHEURS : POST-DOCTORANTS, CHERCHEURS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**

- 1) Etre titulaire d'un doctorat.
- 2) Avoir un projet postdoctoral accepté par un établissement d'enseignement supérieur (ou de recherche) ou une université.
- 3) Etre invité à ce titre par une université ou un centre d'enseignement supérieur ou de recherche francilien.
- 4) S'engager à résider au moins trois mois consécutifs à la Fondation.
- 5) L'admission de ces résidents est prononcée de date à date, pour une durée qui ne peut excéder un an, renouvelable une fois.

**SÉJOURS DE COURTE DURÉE**

- 1) Etre âgé de 18 ans au moins.
- 2) Etre universitaire ou assimilé.
- 3) Fournir la preuve d'une inscription à un stage universitaire, à un congrès, à un cours dans une université, dans un centre scientifique ou une grande école de Paris ou de la région parisienne, etc.
- 4) L'admission est accordée pour un séjour allant d'1 nuit minimum à 3 mois maximum.

## PROCEDURE D'ADMISSION

### RÉSIDENTS-ÉTUDIANTS \*

**Belges** : adresser une demande via la Fondation Universitaire - Rue d'Egmont 11, B-1000 BRUXELLES (tél. 02/545 04 00, télécopie 02/513 64 11, courriel : [fu.us@universityfoundation.be](mailto:fu.us@universityfoundation.be)) + introduire une demande d'admission sur le site internet [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).

**Luxembourgeois** : adresser une demande via le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 20, Montée de la Pétrusse, L-2912 LUXEMBOURG (tél. 478 6619 - télécopie 402427, courriel : [josiane.laures@mcesr.etat.lu](mailto:josiane.laures@mcesr.etat.lu)) + introduire une demande d'admission sur le site internet [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).

Après le 1<sup>er</sup> juillet, les demandes des étudiants belges et luxembourgeois doivent être adressées à la Direction de la FB-Lapôte - 9A, boulevard Jourdan, 75014 PARIS (tél : 01 40 78 72 00, télécopie : 01 45 89 00 03, courriel : [admin@fbl-paris.org](mailto:admin@fbl-paris.org)).

**Autres nationalités** : adresser une demande au Service A.P.O. de la Fondation nationale de la C.I.U.P. - 19, boulevard Jourdan, 75014 PARIS (tél. 01 44 16 64 00, télécopie 01 44 16 64 03, courriel : [admissions@ciup.fr](mailto:admissions@ciup.fr)) ou introduire la demande directement sur le site de la CIUP : [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).

### RÉSIDENTS-CHERCHEURS (POST-DOCTORANTS, CHERCHEURS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS)

**Belges ou Luxembourgeois** : adresser dès que possible une demande écrite au Directeur de la Fondation Biermans-Lapôte - 9 A, boulevard Jourdan, 75014 PARIS (tél. 01 40 78 72 00, télécopie: 01 45 89 00 03, courriel : [admin@fbl-paris.org](mailto:admin@fbl-paris.org)) + introduire une demande d'admission sur le site internet [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).

### SÉJOURS DE COURTE DURÉE

**Toutes nationalités** : adresser au minimum quinze jours à l'avance une demande écrite au Directeur de la Fondation Biermans-Lapôte - 9 A, boulevard Jourdan, 75014 PARIS. Les réservations par téléphone ne sont pas acceptées (télécopie: 01 45 89 00 03, courriel : [courtsejour@fbl-paris.org](mailto:courtsejour@fbl-paris.org), [accueil@fbl-paris.org](mailto:accueil@fbl-paris.org)).

**Pour information, la Fondation Biermans-Lapôte est fermée durant le mois d'août.**

- *Y compris les boursiers de programmes européens.*

Directeur : Jos AELVOET  
Directeur-adjoint : Claude GONFROID